

**Commission** : COP - Conférence des Parties

**Question** : 2030: la vie à +2°C

**Auteur** : la Belgique

De nos jours, il n'existe pas un seul pays qui n'est pas touché par le réchauffement climatique. Le monde dans lequel nous évoluons a connu une croissance de la température moyenne de 2°C par rapport à l'époque préindustrielle. Les conséquences de cela se font déjà ressentir à l'image d'inondations à répétition, de tempêtes de plus en plus fréquentes ou encore de sécheresses. La Belgique, située au cœur de l'Europe n'échappe pas à ces crises environnementales. Faisant partie des Nations Unies, la Belgique joue un rôle majeur dans les discussions et décisions portant sur les politiques écologiques, le développement durable ainsi que sur la question économique de tout cela.

Bien que le pays reconnaisse que certains impacts liés au réchauffement climatique sont irréversibles, il refuse de se résigner puisque les générations futures dépendent des actions que les pays peuvent mettre en place. C'est dans cette idée que la Belgique, conformément aux accords de Paris dont elle est signataire, souhaite perpétuer les mesures qui y sont inscrites puisqu'elles restent primordiales, malgré le fait que certains objectifs tel que le maintien de l'augmentation de la température inférieure à 2°C n'est pas atteint. Pour cela, la Belgique entreprend des actions ambitieuses correspondant à d'autres enjeux de ces accords. La décarbonisation ainsi que les nouvelles sources d'énergies vertes sont les principales thématiques sur lesquelles le pays travaille. À l'image de la déclaration de Bruxelles sur les océans et le changement climatique de 2019. Cette dernière encourage les États à investir dans des recherches soulignant les ressources et options pouvant être mises à disposition au niveau local et régional. Le développement de système rentable pour renouveler l'énergie de l'océan à l'image des énergies éoliennes, l'énergie houlomotrice ou encore celle marémotrice sont recommandées pour être développées. Toutefois, ces installations ne sont pas applicables partout sur le territoire. De ce fait, dans la région Bruxelles Capitale, des dispositifs de partage d'énergie et de communauté d'énergie sont appliqués. Ces derniers permettent de stocker de l'électricité verte, produite en surplus par des particuliers et d'en faire profiter un maximum de citoyens. Toujours dans le cadre de la décarbonisation, conformément aux Accords de Paris, la Belgique met également l'accent sur le développement d'espaces verts, en particulier dans les zones urbaines. Ces aménagements contribuent à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre en créant des zones de stockage de carbone et en réduisant la chaleur pouvant être produite à cause d'espace trop bétonnés. Dans un même temps, la promotion de potagers urbains est une bonne initiative que nous promovons car cette dernière permettrait de réduire l'empreinte carbone de la production alimentaire. En favorisant l'agriculture urbaine, la Belgique soutient la valorisation des produits locaux; réduisant ainsi la les émissions liées au transport de ces derniers. Cette démarche permet de rapprocher la production alimentaire des consommateurs et de promouvoir des pratiques durables. Ces initiatives s'inscrivent dans une stratégie de transition vers une économie circulaire, où la réduction des déchets et le recyclage des ressources sont mis en avant. A ce propos, des programmes de compostage dans les quartiers permettent d'or et déjà de réutiliser les déchets organiques pour fertiliser les potagers urbains, bouclant ainsi le cycle des ressources locales. Enfin, la Belgique ne promeut pas uniquement une politique écologique centrée sur l'environnement. Mais bien d'une approche intégrant des principes de justice sociale à l'international. La protection des personnes victimes du réchauffement climatique, telles que les migrants climatiques, est au cœur de cette politique promue par le pays. En reconnaissant que les populations les plus vulnérables sont souvent les premières touchées par les effets du changement climatique, la Belgique défend l'idée d'une solidarité internationale renforcée. Cela se traduit notamment par un soutien aux pays en développement pour les aider à s'adapter aux conséquences environnementales et à réduire leurs impacts tout en respectant les droits humains et en garantissant des conditions de vie décentes pour les personnes déplacées. Elle encourage des mécanismes de financement climatique qui prennent en compte les pertes et dommages subis par les pays en développement. A titre d'exemple, la Belgique soutient des initiatives telles que le Fonds vert pour le climat qui vise à soutenir les pays les plus affectés par les crises climatiques. Nous intégrons également cette approche sociale dans nos politiques nationales, en veillant à ce que la transition énergétique vers une économie bas carbone soit juste et inclusive. Des programmes de formation et de reconversion professionnelle sont mis en place pour accompagner les travailleurs des secteurs les plus polluants dans cette transition.

En conclusion, la Belgique, consciente des impacts irréversibles du réchauffement climatique, s'engage activement à repenser ses politiques écologiques pour assurer un avenir durable. En respectant les accords de Paris, elle mise sur la décarbonisation et le développement des énergies renouvelables tout en promouvant des initiatives comme les espaces verts et l'agriculture urbaine. De plus, la Belgique cherche à intégrer des principes de justice sociale dans sa politique environnementale, en soutenant les pays en développement et en protégeant leurs populations vulnérables. Ces efforts visent à créer une transition juste et bénéfique pour l'ensemble de la société.